

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15335**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conseiller assistant en investissements financiers

Nouvel intitulé : Assistant en gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
JurisCampus	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent spécialisé en investissements travaille au sein d'un cabinet d'experts où il assure des missions commerciales, de conseil et de gestion financière, comptable et fiscale. Il collabore avec le responsable de gestion à la construction du bilan patrimonial et financier, à la constitution des pièces du dossier, au suivi des clients dont il a la responsabilité. Sur un certain nombre d'opérations, il est autonome dans l'exécution des processus imposés par la réglementation ou par son responsable hiérarchique.

L'agent spécialisé en investissement a des responsabilités importantes qui exigent :

- une veille permanente sur la réglementation, les tendances du marché ;
- une analyse régulière des produits du marché concernant la finance, les assurances, l'immobilier ;
- un travail sur les situations comptables et fiscales du client dont il a la charge ;
- une activité commerciale permanente (prospection, entretien de la clientèle).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

cabinet de gestion de patrimoine indépendant, société de gestion de patrimoine, banque, société d'assurance

conseiller en investissements financiers

intermédiaire en opérations d'investissements

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1203 : Relation clients banque/finance

C1504 : Transaction immobilière

Réglementation d'activités :

Loi sur la sécurité financière du 1er août 2003

Directive sur les marchés d'instrument financiers du 1er novembre 2007

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les quatre grands pôles (droit, fiscalité, communication, réglementation spécifiques) font l'objet d'auto-évaluations, d'évaluations sur des mises en situation reconstituées ou réelles. Des cas de synthèse sont réalisés en fin de formation. Un oral sur la partie communication clôture l'ensemble.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président du jury est le président du comité scientifique (conseil de perfectionnement) ; c'est un professionnel 8 à 10 personnes 20% de professionnels extérieurs à l'organisme La majorité des membres sont des formateurs
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le président du jury est un professionnel, directeur d'un cabinet Un membre de Juriscampus Un salarié en cabinet Un employeur
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conseiller assistant en investissements financiers" avec effet au 15 juin 2010 jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

- * 90% de réussite toutes promotions confondues
- * 7% de mentions (AB, B et TB) toutes promotions confondues
- * 2% d'abandon en cours de formation toutes promotions confondues

Autres sources d'information :

contact@juriscampus.fr
http://www.juriscampus.fr

Lieu(x) de certification :

JurisCampus : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]
18 rue des cosmonautes 31400 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse, Paris, Lyon

Historique de la certification :

Certification suivante : Assistant en gestion de patrimoine